



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE MIRABEAU

Carte Communale



Rapport de Présentation

Carte Communale	
<p>Approuvée par décision du Conseil Municipal n° 13.04.07</p>  <p>Le maire Monsieur Claude ASTOIN</p>	<p>Approuvée par arrêté préfectoral n° 2007-1468</p> <p>En date du 22 JUL 2007</p> <p>Digne les Bains, le</p>  <p>Béatrice ADOLLIVIER</p> <p>Le Préfet des Alpes de Haute Provence</p>

Sommaire :

1- Introduction	3
1.1 - Droit des sols.....	4
1.2 - Situation générale :	4
1.3 – Le paysage :	4
1.4 – L’urbanisation :	4
1.5 - Démographie et pression foncière :	4
1.6 - Situation communale	4
1.7 - Les objectifs communaux	5
2 - Le diagnostic :	6
2.1 - Prévisions démographiques	7
2.2 - Prévisions économiques.....	8
2.3 - Besoins en matière de développement économique	8
2.4 - L’agriculture	9
2.5 - Besoins en matière d’aménagement de l’espace	10
2.6 - Besoins en matière d’équilibre social de l’habitat	12
2.7 - Besoins en matière de transports	12
2.8 - Besoins en matière d’équipement et de service	12
2.9 – Les finances communales :	12
3 - Analyse de l’état initial de l’environnement	14
3.1 - Le milieu naturel	15
3.1.1 - Le relief	15
3.1.2 - Boisement faune et flore	15
3.1.4 - Le climat.....	16
3.1.5 - Géologie	16
3.1.6 - Hydrographie :	16
3.1.7 – Les risques environnementaux :	17
3.2 – L’environnement Urbain.....	18
3.2.1 - La situation actuelle	18
3.3 - Le paysage :	20
3.3.1 – Mirabeau et l’atlas des paysages des Alpes de Haute Provence :	20
3.3.2 – Le Paysage et les formes urbaines:	21
3.3.3 – Les entités paysagères :	21
3.3.4 – Le Château un point d’appel dans le paysage :	22
3.3.5 – Les secteurs ouverts à l’urbanisation et le paysage :	22
4 - Raison des choix retenus.....	24
4.1 – Les objectifs de la commune :	25
4.1.1 – Les objectifs :	25
4.1.2 – La justification des objectifs :	25
4.2 – La carte communale et la loi Montagne	25
5 - Evaluation des incidences de la carte sur l’environnement :	26
5.1 – L’eau et l’assainissement :	27
5.1.1 - Assainissement.....	27
5.1.2 - Alimentation en eau potable.....	27
5.2 - Les mesures de préservation de l’environnement :	27
6 – Sources documentaires:	28

1- Introduction

La commune de Mirabeau se situe à 18 Km au sud ouest de Digne les Bains. La commune se développe dans la vallée de la rivière Bléone et du torrent des Duyes et sur un système montagneux de faible altitude.

1.1 - Droit des sols

Le territoire communal est soumis à la loi montagne. Il n'est ni couvert par un SCOT ni par un POS ou un PLU.

1.2 - Situation générale :

La commune des Mirabeau se situe à proximité de Digne les Bains préfecture du département des Alpes de Haute Provence.

Son territoire se compose en trois entités principales :

- ❖ La plaine de la Bléone dont la largeur varie de 300m à 1km.
- ❖ La plaine des Duyes dont la largeur varie de 100m à plus d'un kilomètre.
- ❖ Un système colinéaire et montagneux de faible altitude qui occupe la majeure partie du territoire communal.

1.3 – Le paysage :

Il s'agit d'un paysage rural, au caractère provençal, marqué par une urbanisation très faible où domine les espaces agricoles et les espaces naturels de basse montagne.

1.4 – L'urbanisation :

L'urbanisation s'est développée dans la vallée des Duyes principalement dans cinq hameaux :

- ❖ Le village autour duquel quelques lotissements et maisons d'habitations se sont implantés et qui regroupe l'essentiel des constructions situées sur le territoire communal.
- ❖ Le hameau de Garce ;
- ❖ Le Hameau des Graniers ;
- ❖ Le Château et à proximité quelques constructions ;
- ❖ Les hameaux des Thumins, de La Plaine.

Au voisinage du carrefour des RD 17 et 117 est implanté une petite zone d'activité.

La plaine de la Bléone reste non urbanisée. Des corps de fermes ou d'anciennes fermes occupent cet espace ainsi que des terres agricoles et la voie ferrée Marseille - Digne les Bains .

1.5 - Démographie et pression foncière :

Selon l'INSEE la population a constamment augmenté entre 1982 et 1999 puisqu'elle est passée de 262 habitants en 1982, 323 en 1990 et 394 en 1999. La proximité de Digne les Bains explique cette forte croissance.

1.6 - Situation communale

- La commune se situe à proximité de Digne les Bains et fait donc l'objet d'une pression foncière assez importante.

- Les ressources et le système de distribution d'eau potable s'avèrent actuellement insuffisants pour supporter une importante augmentation de la population.
- Un schéma directeur d'assainissement est en cours d'étude et le diagnostic fait apparaître des insuffisances de la station d'assainissement en cours de traitement.

1.7 - Les objectifs communaux

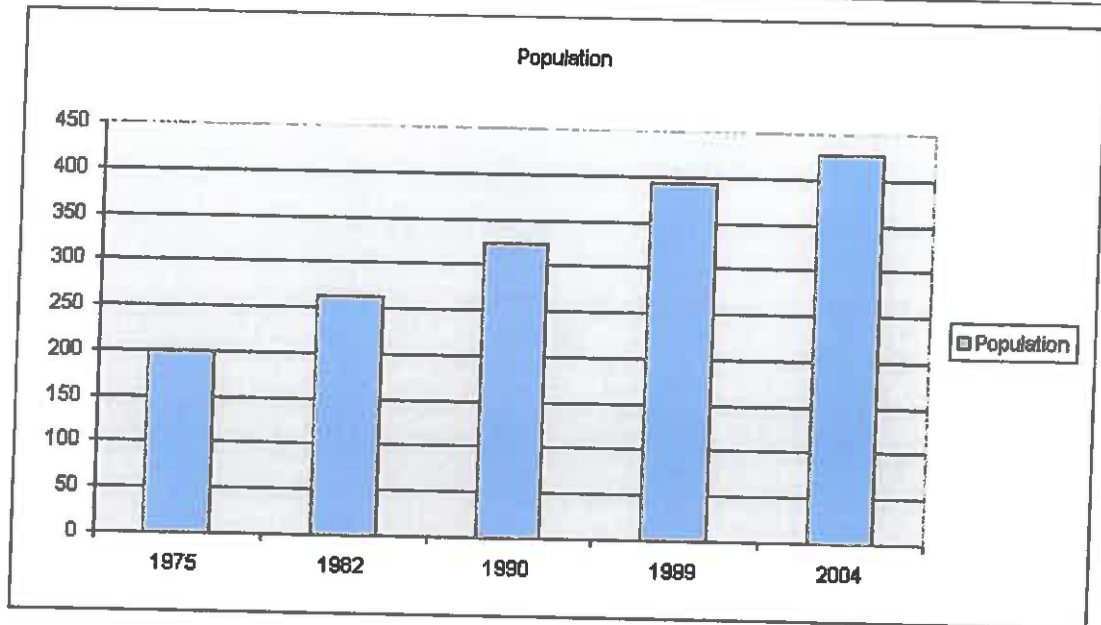
La commune a pour objectif :

- ❖ D'améliorer progressivement en fonction des finances communales le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement ;
- ❖ De favoriser le maintien d'une agriculture forte à Mirabeau ;
- ❖ De préserver le paysage ;
- ❖ De permettre un développement de l'urbanisation très limité afin de tenir compte de la capacité du réseau d'eau potable.

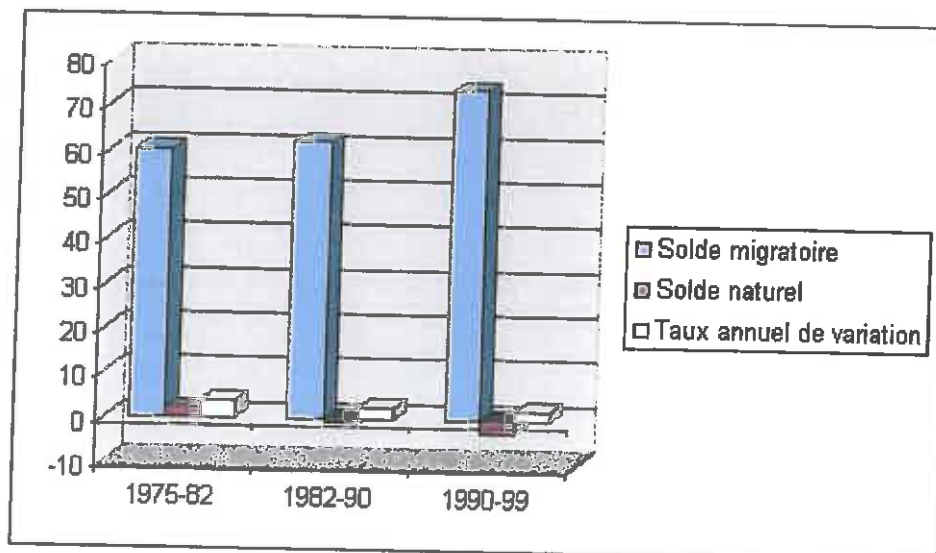
2 - Le diagnostic :

2.1 - Prévisions démographiques

	1975	1982	1990	1999	2004
Population	200	262	323	394	426



	1975-82	1982-90	1990-99
Solde migratoire	60	62	74
Solde naturel	2	-1	-3
Taux annuel de variation	3,91	2,65	2,23



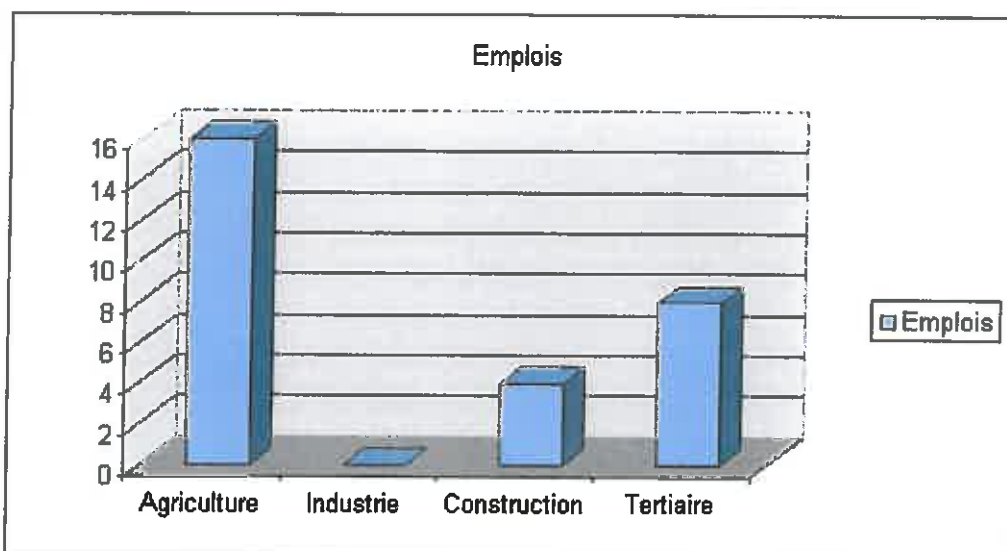
Source INSEE.

La croissance de la population résulte d'une forte migration résultant de la proximité de Digne les Bains. L'évolution démographique restera subordonnée à la volonté communale d'ouverture à la construction d'espaces non urbanisés.

2.2 - Prévisions économiques

L'emploi sur le territoire communal

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Emplois	16	0	4	8	28
Taux	57,1	0,0	1,1	28,6	



Source INSEE

L'agriculture domine fortement le secteur économique qui reste profondément marginal. Le tertiaire correspond essentiellement à des emplois de la fonction publique (mairie et école). La commune de Mirabeau reste donc une commune à caractère fortement résidentiel. Cette situation devrait perdurer à moins qu'une politique active de développement économique soit mise en œuvre.

2.3 - Besoins en matière de développement économique

Actuellement et compte tenu des réseaux d'eau potable notamment la commune souhaite contenir le développement économique

2. 4 - L'agriculture

Superficie communale : 1822 ha.

Surface agricole utilisée communale : 831 ha

Superficie utilisée des exploitations : 1084 ha.

Dans le territoire communal les meilleures terres agricoles se situent dans la vallée de la Bléone. Les terres situées dans la vallée des Duyes et dans le système colinéaire sont de moindre qualité. La montagne offre de nombreux lieux de pâtures et d'estive.

L'ensemble des tableaux ci-dessous sont extraits du recensement agricole 2000 ; (Fiche comparative 1979-1988-2000)

C : résultat confidentiel.

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	11	10	C	60	42	C
Autre exploitations	18	18	C	12	8	C
Toutes exploitations	29	28	14	30	20	77
Exploitations de 100 ha et plus	c	c	3	c	c	221

Le nombre d'exploitations entre 1979 et 2000 a été divisé par deux.

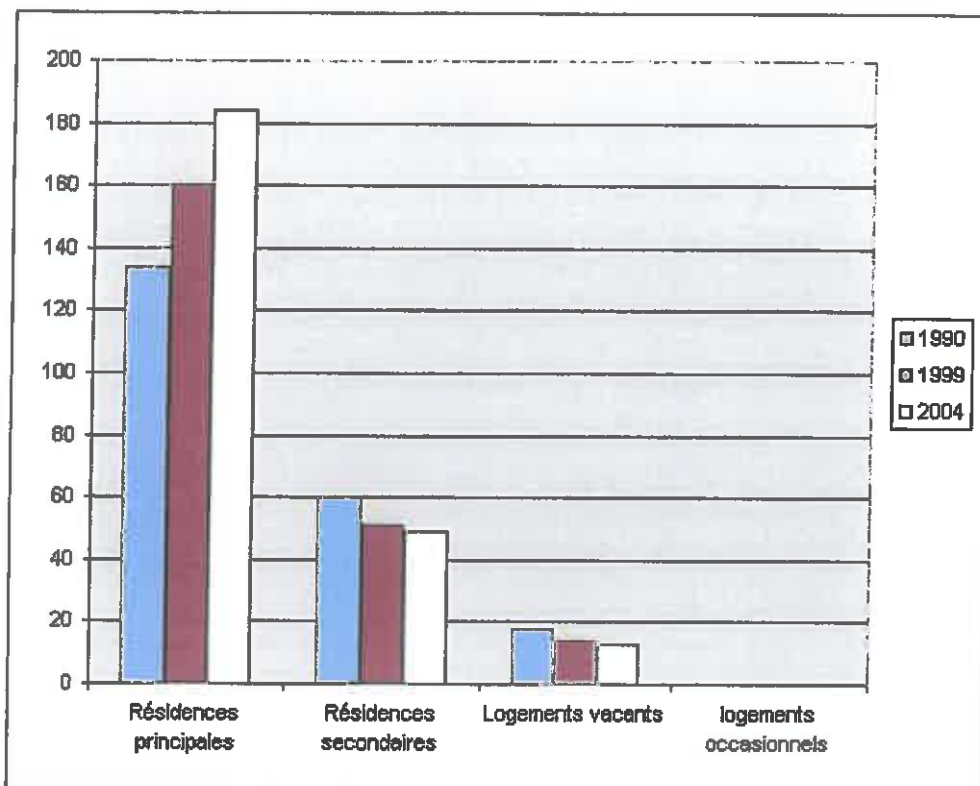
Surfaces agricoles	Exploitations			Superficie en ha		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficies agricoles utilisées	29	28	12	875	561	1084
Terres labourables	28	26	11	315	301	255
Dont céréales	22	16	9	132	167	110
Superficie fourragère principale	28	27	11	654	335	953
Dont superficie toujours en herbe	27	23	11	541	254	827
Vigne	23	12	0	7	3	0
Vergers 6 espèces	4	4	0	8	1	0
Dont pommiers	3	C	0	6	0	0
Plantes à parfum, aromates	3	0	0	6	0	0
Légumes frais et pommes de terre	22	12	C	5	3	C
Blé dur (C: confidentiel)	0	c	6	0	c	73

La superficie fourragère domine ce qui s'explique par l'importance de l'élevage ovin sur la commune.

	Exploitations			Effectifs		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	3	0	C	26	0	C
Dont total vaches	C	0	C	C	0	C
Total volailles	21	11	9	21327	21906	30768
Total ovins	8		5	1822	1181	1768
Dont brebis mères	8	7	5	1103	1030	1366
Total caprins	10	7	4	204	160	107
Dont chèvres	10	6	4	794	152	85
Total équidés	0	C	C	0	C	C
Total porcins	13	4	C	47	15	C
Vaches laitières	C	0	0	C	0	0
Vaches nourrices	0	0	c	0	0	c

2.5 - Besoins en matière d'aménagement de l'espace

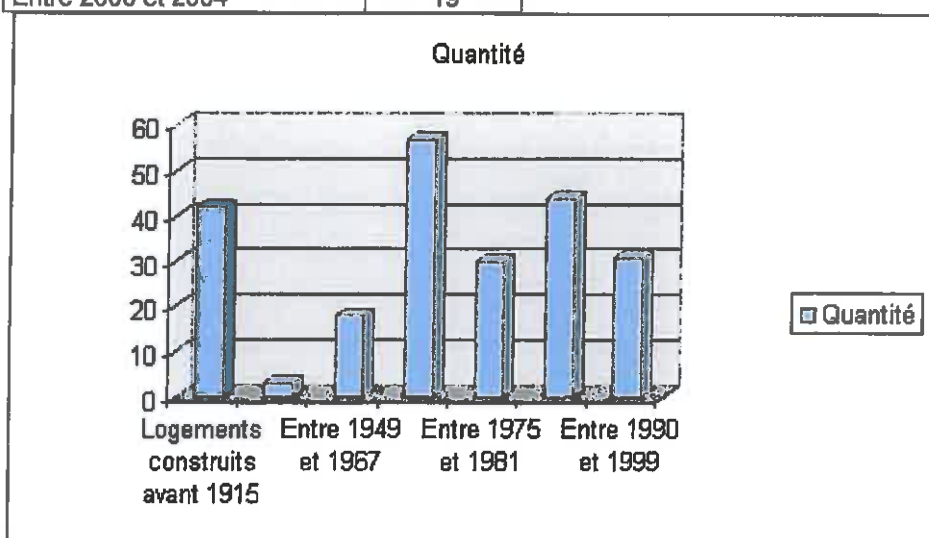
	1990	1999	2004
Résidences principales	134	160	184
Résidences secondaires	60	51	49
Logements vacants	18	14	13
logements occasionnels	0	0	0
Total	212	225	246



Les résidences principales dominent largement le secteur du logement. La diminution importante des logements vacants exprime l'existence d'une certaine tension sur le marché immobilier. En 2004 les résidences principales étaient occupées pour 72,9% par des propriétaires et pour 22,1% par des locataires.

Age des logements

	Quantité
Logements construits avant 1915	42
Entre 1915 et 1948	3
Entre 1949 et 1967	18
Entre 1968 et 1974	57
Entre 1975 et 1981	30
Entre 1982 et 1990	44
Entre 1990 et 1999	31
Entre 2000 et 2004*	19



Source INSEE et *source commune

L'essentiel du parc de logement est postérieur à 1968. Il se constitue essentiellement de logements de type pavillonnaire. En effet le territoire communal ne comprend que quatre habitations collectives.

La pression foncière permettrait d'ouvrir des espaces importants à la construction.

Le tableau ci-dessous donne les besoins en espace pour les constructions à usage d'habitation. Sur Mirabeau la superficie, des terrains constructibles, est rarement inférieure à 1000m² et la rétention foncière reste forte.

Entre 2000 et 2004 le nombre de logements supplémentaires s'élève à 18. Sur cette même base les constructions à réaliser sur 10 ans s'élèveraient à 36.

Hypothèse n°1: La surfaces des terrains tourne autour de 1 000 m²

Hypothèse n°2: Taux de rétention 30%

Hypothèse n°3: Infrastructures 15 %

Mode de calcul: Quantité de constructions prévisibles sur 10 ans x surface x 30%x 15 %

Hypothèse n° 4: quantité de constructions prévisibles dans les dix prochaines années
44

Hypothèse n° 5: quantité de constructions prévisibles dans les dix prochaines années
31

Quantité de constructions	Surfaces requises en m ²
44	65780
31	46345

2.6 - Besoins en matière d'équilibre social de l'habitat

L'INSEE ne recense aucun logement de type HLM sur le territoire communal. La proximité de Digne les Bains autoriserait l'implantation de logements sociaux.

2.7 - Besoins en matière de transports

Il n'existe pratiquement pas de transport en commun sur le territoire communal à l'exception du transport scolaire.

2.8 - Besoins en matière d'équipement et de service

Sur le territoire communal se dénombre :

- 1 mairie ;
- 1 école maternelle de deux classes.
- 1 salle des fêtes en construction.

2.9 – Les finances communales :

Budget 2004	Recettes	Dépenses
-------------	----------	----------

Investissement	610 004,43 €	610 004,43 €
Fonctionnement	528 889,94 €	528 889,94 €

Etat de la dette :

Annuité de la dette en 2004	Annuité de la dette en capital	Annuité en intérêt
33 573,29 €	22 174,87 €	10 483,72 €

3-Analyse de l'état initial de l'environnement

3.1- Le milieu naturel

3.1.1 - Le relief

Le territoire communal s'étend entre les cotes altimétriques NGF450 et NGF 1055. L'essentiel du territoire est occupé par un système colinéaire et montagneux. Les vallées des Duyes et de la Bléone n'occupent qu'une très faible part du territoire.

3.1.2 - Boisement faune et flore

« La Vallée des Duyes présente un paysage équilibré entre espaces agricoles et forêts. Sur les versants, les landes et taillis de chênes pubescents succèdent aux espaces agricoles. Dans les boisements, lâches et morcelés que domine le chêne pubescent se mêle parfois le pin sylvestre. Dans les bas de pentes, le long des cours d'eau, les chênes, érables, peupliers et acacias forment de larges haies ou ripisylves.

Cette végétation évolue en altitude vers des hêtraies (sur les hubacs) et des boisements de pins noirs (plantations). Elle laisse ensuite place aux pelouses de crêtes.

A l'extrémité sud (aux environs de Mirabeau), quelques chênaies vertes s'étendent à la faveur du climat méditerranéen. » (extrait de l'Atlas des Paysages des Alpes de Haute Provence page 280).

A la limite de la Provence et dans les contreforts alpins la faune et la flore présentent une forte diversité :

Flore : la flore est dominée par les plantes aromatiques (Thym, lavande, sarriette, sauge, romarin...) et sur le plateau anémones, scabieuses, orchidées, narcisses sauvages, tulipes de cels, boutons d'or ...

Forêt : Pinèdes provençales de sylvestres, d'alpes, pins noirs d'Autriche,

En bordure de rivières : Saules, peupliers, aulnes blancs, ormes champêtres et frênes...

En hauteur Arbres : chênes verts, hêtres, érables, acacias, ormes ; Arbustes : genêts, buis...

Faune :

Oiseaux sur le plateau : corneilles, corbeaux, martinets, pie.

Oiseaux des bois : rossignols, geais, coucous, fauvette.

Oiseaux des rivières : grues, héron. Une partie très limitée du territoire proche de la jonction entre la

Bléone et la Durance constitue une ZICO (code : PAC01) Faune à poils : Lapins, lièvres, putois, loirs, muscadins, belettes, blaireaux, fouines, renards, écureuil, sangliers, chevreuils.

Faune aquatique : Cheveynes, brochets, truites.

Reptile : Vipères, couleuvres vipérines, couleuvres à colliers, lézards verts.

Insectes : Cigales, criquets, sauterelles, abeilles, guêpes...

Le territoire communal n'est couvert par aucune ZNIEFF, ZICO, aucun réseau Natura 2000 ou site éligible.

3.1.4 - Le climat

Sur le territoire de la commune de Mirabeau, le climat est méditerranéen.

Les relevés météorologiques effectués à la station de Château – Arnoux donnent :

- Précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 750,2mm (entre 1954 et 1997) ;
- Températures moyennes annuelles 12,5° (entre 1954 et 1997) ;
- Durée moyenne d'insolation annuelle 2776,4 heures (entre 1989 et 1992).

3.1.5 - Géologie

La commune de Mirabeau se situe au coeur d'un pli anticlinal mettant à l'affleurement les séries mameuses du Miocène localisées sous l'épaisse couverture des conglomérats de Valensole. Les formations géologiques reconnues sur la commune sont:

Les marnes grises et grès du Miocène: cette série occupe les parties sommitales de la commune et, de ce fait, est trouvée en position affleurante à sub-affleurante, notamment sur les hameaux de Garce, des Graniers et des Plans.

Les marnes jaunes du Miocène : il s'agit d'un niveau de transition peu épais annonçant le passage aux conglomérats de Valensole.

La conglomérats de Valensole du Mio-Pliocène : cette entité représente une masse de sédiments d'épaisseur supérieure à 800 mètres. La série constitue les flancs abrupts de l'anticlinal de Mirabeau, reconnus le long de la route nationale n°85.

Les alluvions anciens et modernes : un niveau alluvial dit « de basses terrasses » est représenté sur la commune en bordure des rivières la Bléone et les Duyes. Ces formations alluviales anciennes sont reconnues sur les secteurs de Tarelle, Beauvezet et du Château de Mirabeau.

Les formations Quaternaire issues de glissement ou de glacis : ces formations forment des placages résiduels masquant le substrat. Des glacis anciens à matériel graveleux ont été cartographiés sur le secteur des Thumins et des Lombards. On mentionne également l'existence de cônes de déjection entaillant les conglomérats de Valensole et recouvrant ponctuellement les formations alluviales.

3.1.6 - Hydrographie :

Le territoire de Mirabeau est totalement situé sur le bassin versant de la Bléone. L'ensemble des cours d'eau qui drainent la commune, pérennes ou non, se rejette directement dans la Bléone ou par l'intermédiaire du torrent des Duyes.

La Bléone, affluent de la Durance présente un régime torrentiel, que ne régule aucun barrage.

Cette rivière, très partiellement endiguée, a, de part le passé, provoqué lors de crues des inondations d'une partie de la plaine.

A Malijai, quelques centaines de mètres à l'aval, la Bléone présente un débit moyen de 18 m³/s pouvant aller jusqu'à 900 m³/s en crue centennale.

Le village se situe en rive gauche du torrent de Barrabine lui-même affluent des Duyes.

3.1.7 – Les risques environnementaux :

La commune est soumise à de nombreux risques :

- ❖ Risques d'inondation situés dans la plaine de la Bléone, des Duyes, et de différents petits torrents;
- ❖ Risques de chutes de blocs rocheux ;
- ❖ Risques de glissements de terrains.

3.2 – L'environnement Urbain

3.2.1 - La situation actuelle

Alimentation en eau potable

Les formations congglomératiques du plateau de Valensole sont pauvres en ressource en eau. La ressource en eau utilisable pour l'alimentation en eau potable est représentée par l'aquifère associé aux formations graveleuses de la vallée de la Durance. Les données Agence de L'Eau (piézomètre de Mirabeau) situent cette nappe entre 1.90 et 4.5 mètres de profondeur.

Les visites de terrain ont révélé l'existence de petites résurgences naturelles, à priori temporaires, au sein de la formation des marnes et grès du Miocène. Leur origine est à mettre au compte de la présence de lentilles gréseuses perméables noyées dans la masse marneuse imperméable. Deux d'entre elles ont été répertoriées sur le secteur des Graniers et des Plans. Des sources de même origine sont également captées par le réseau unitaire sur les hauteurs du lotissement de la Condamine.

Deux sources ont fait l'objet de l'établissement d'un périmètre de protection sur la commune de Mirabeau. Elles sont toutes deux situées au Nord du village. On ne recense aucune habitation en amont et à l'intérieur des ces périmètres.

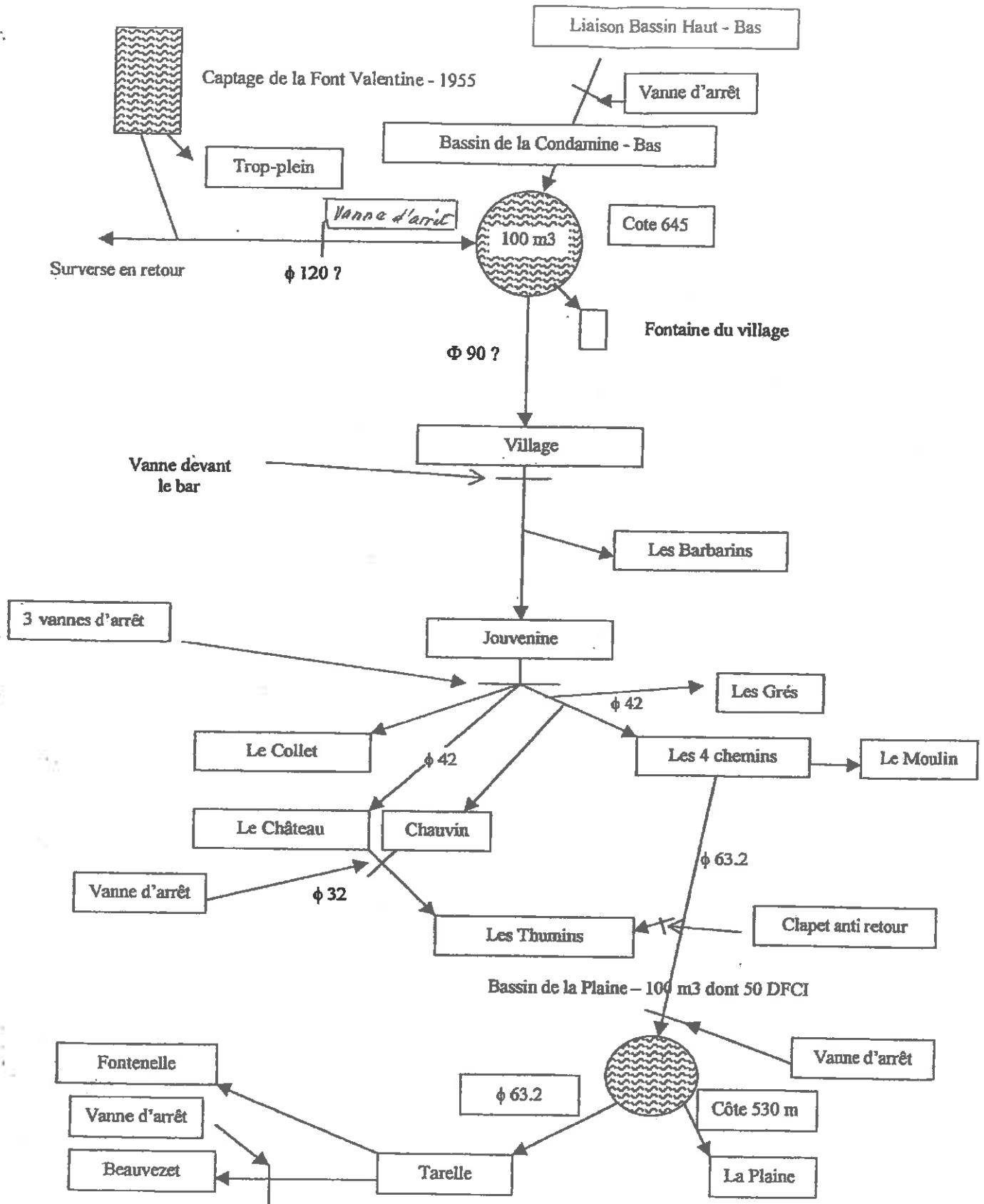
Le réservoir qui domine le village et le Château assure une alimentation en eau potable qui ne permet pas d'envisager une croissance importante de la population. Le système de distribution de l'eau potable s'avère d'assez bonne qualité. Préalablement à toute modification de la carte communale un nouveau réservoir devra être réalisé.

Assainissement

Le service de l'assainissement collectif est géré en régie communale et compte 149 abonnés. Les secteurs raccordés au réseau sont : le Village, la Condamine, les Barbarins, les Grées, le Château (site nord) et les habitations à proximité de la station d'épuration à l'est du Château.

Le réseau d'assainissement, entièrement gravitaire et d'un linéaire total de 4 000 mètres, se compose :

- ❖ d'un réseau de collecte semi-séparatif d'un linéaire de 1 100 mètres dans le quartier de la Condamine constitué majoritairement de buses de diamètre 250 mm en amiante-ciment,
- ❖ d'un réseau de collecte séparatif d'un linéaire de 800 mètres constitué majoritairement de conduites en PVC de diamètre 150 mm dans le reste des zones desservies (centre du village et quartier des Barbarins),
- ❖ d'un réseau de transfert séparatif de 1 250 mètres linéaires, de 200 mm de diamètre en PVC acheminant les effluents jusqu'à la station d'épuration,
- ❖ d'un réseau de transfert séparatif de 850 mètres linéaires, de 200 mm de diamètre en amiante-ciment acheminant les eaux traitées de la station d'épuration au puits perdu.



Commune de Mirabeau
Schéma du réseau d'adduction d'eau principal

La commune considère le réseau comme unitaire, mais les premières investigations semblent mettre en évidence une séparation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées sur la majorité des secteurs. Seul le quartier de la Condamine pourrait être associé à un réseau unitaire en raison du raccordement de plusieurs grilles, sur le réseau d'assainissement des eaux usées. Ces informations seront à valider lors des tests à la fumée.

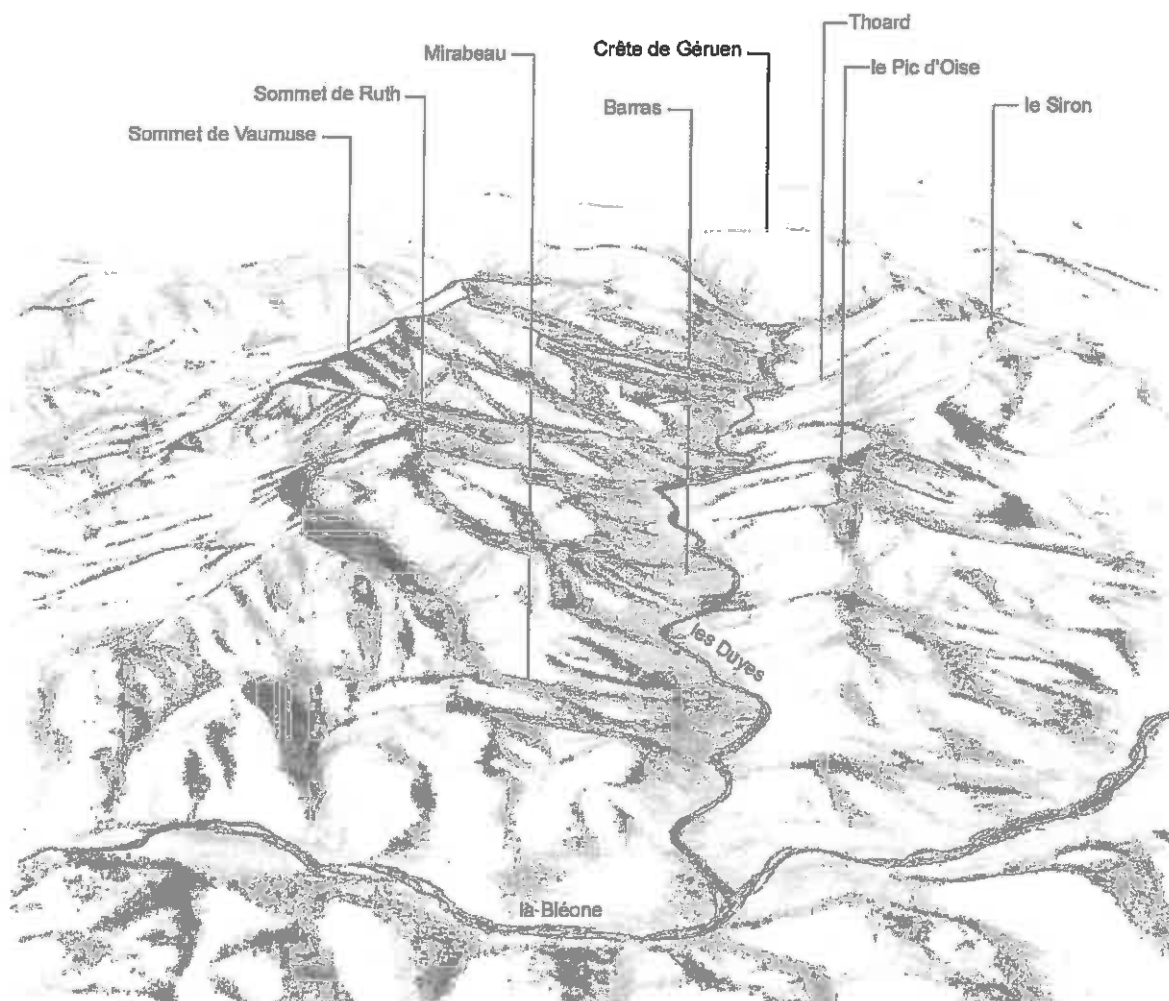
La station dépurative est de type lit bactérien faible charge d'une capacité de 450 équivalents-habitant. En sortie, les eaux traitées sont évacuées gravitairement vers un puits perdu placé en bordure des Duyes.

La population actuellement raccordée est de 250 personnes.

3.3 - Le paysage :

Le paysage communal peut difficilement s'étudier sans prendre en compte l'ensemble de la vallée des Duyes. Les éléments suivants et graphiques sont extraits de « l'Atlas des Paysages des Alpes de Haute Provence ».

3.3.1 –Mirabeau et l'atlas des paysages des Alpes de Haute Provence :



Dans le fond de vallée de grands et majestueux chênes animent les bords de routes et de nombreux arbres fruitiers, isolés, témoins d'anciens vergers, ponctuent les champs et les prairies.

Cependant, le recul de l'agriculture, et en particulier du pastoralisme, entraîne la fermeture de certains secteurs sur les versants ou en fond de vallons (vallon de Pérusse).

D'autre part, l'envahissement par l'ailanthe du fond de vallée (depuis Mirabeau jusqu'à Thoard) paraît préoccupant. Cet arbre, introduit de Chine comme arbre d'ornement, est très vigoureux et de croissance extrêmement rapide. Sa multiplication facile et son adaptation à tous types de sols en font une dangereuse colonisatrice. » (Atlas des Paysages : p.280)

3.3.2 – Le Paysage et les formes urbaines:

L'Atlas des paysages décrit ainsi les formes urbaines de la vallée :

« L'occupation bâtie se caractérise par un habitat isolé (fermes et pavillons) le plus souvent situé aux abords des voies de communication mais aussi sur les hauteurs, sur les versants ensoleillés. Seuls les villages de Mirabeau et de Thoard présentent un habitat groupé. Le bâti ancien construit avec les matériaux de la vallée présente souvent des appareillages colorés, mêlant des galets de couleurs variées et du grès jaune ou du calcaire...

« Dans la partie inférieure de la vallée, de la Bléone à Thoard, le bâti semble davantage résidentiel. Mirabeau, devenu village d'ortoir, subit l'influence urbaine de Digne-les-Bains et de Saint-Auban. Aux alentours, les petits hameaux (Garce, Les Lombards) sont aussi touchés par l'habitat récent et diffus. Cette implantation de l'habitat entraîne le morcellement du territoire agricole....

« De nombreux hangars agricoles et tunnels en plastique ponctuent le paysage. Ceux-ci ont un impact visuel important de part la configuration du relief et l'ouverture des paysages. » (page 281)

3.3.3 – Les entités paysagères :

3.3.3.1 – La vallée de la Bléone:

La vallée de la Bléone au sol alluvial très riche attire une agriculture variée où domine la culture céréalière. De grands corps de ferme ponctuent ce paysage, ouvert, dominé par des collines fortement boisées. Aucun hameau n'occupe cette vallée. Par contre en limite de commune avec Malijai, la plaine alluviale est occupée, de façon assez disgracieuse, par les matériaux d'une entreprise de travaux publics.

3.3.3.2 – La vallée des Duyes:

Sur le territoire de Mirabeau, à l'exception du secteur du village et du Château la vallée apparaît assez étroite et fortement agricole.

3.3.3.3 – le système montagneux:

Le restant du territoire présente un caractère de basse montagne marqué par la présence de bâtis et bergeries et où les troupeaux d'ovins assurent le maintien de quelques espaces naturels ouverts.

3.3.4 – Le Château un point d'appel dans le paysage :

Le Château constitue, par sa taille, son style, son environnement agricole, un véritable point d'appel dans le paysage notamment pour les usagers de la RD 15 à partir du territoire communal de Mallemoisson.



3.3.5 – Les secteurs ouverts à l'urbanisation et le paysage :

3.3.5.1 – Le Village :

Le village de Mirabeau s'inscrit entre deux Ravins celui de Barrabines et celui qui sépare les communes de Mirabeau et de Barras.

Le village s'est développé dans sa totalité sur le versant qui donne sur le Ravin de Barrabines.

Le vieux village est dominé à l'amont par un lotissement et des espaces destinés aux installations sportives et ludiques à l'aval essentiellement par des pavillons



Le ravin de Barrabines

Le choix communal en matière paysagère a consisté à interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones comprises entre le village et ce ravin. La commune cherche ainsi à préserver cette entité paysagère, qui constitue un faire valoir au village. Le village domine le ravin dont les pentes, en nature de pré, aboutissent au vallon qu'entourent des arbres de très hautes tiges dont de nombreux peupliers. La zone constructible reste donc circonscrite aux limites des bâtis existants.

En amont la volonté communale s'est portée sur le choix de ne pas franchir la ligne de crête de façon à conserver l'unité paysagère du village et de ne pas envahir l'espace qui donne sur le second ravin.

A l'aval la commune n'a pas voulu aller au-delà de la dernière construction du village.

En retenant ce zonage, la commune a recherché à donner de l'épaisseur au village en comblant les dents creuses.

3.3.5.2 – La zone d'activité :

La zone d'activité est implantée en plaine, non loin du Château, à l'intersection des RD 15 et 115 et du chemin d'exploitation n°16. Une haie de chênes de hautes tiges masque partiellement la zone de la RD 115. Le lotissement s'avère fortement arboré d'espèces variées qui peuvent dénoter avec les espèces endémiques. Il se présente sous la forme d'un petit lotissement, peu structuré, composé de 4 constructions, dans un secteur correspondant à d'anciens espaces agricoles.

La végétation masque en grande partie cette zone. La commune veut :

- permettre la réalisation éventuelle de nouvelles constructions dans l'enceinte du lotissement
- accepter le manque de structure tout en contenant ce type d'urbanisation.

Le zonage se limite donc au lotissement.



4- Raison des choix retenus

4.1 – Les objectifs de la commune :

Pour élaborer la carte communale la commune s'est fondée sur les objectifs suivants :

4.1.1 – Les objectifs :

La commune a pour objectif :

- ❖ D'améliorer progressivement, en fonction des finances communales, le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement ;
- ❖ De favoriser le maintien d'une agriculture forte à Mirabeau ;
- ❖ De préserver le paysage ;
- ❖ De permettre un développement de l'urbanisation très limité afin de tenir compte de la capacité du réseau d'eau potable.

4.1.2 – La justification des objectifs :

La volonté poursuivie consiste à conserver le caractère fortement rurale et très faiblement urbanisé de la commune. Par ailleurs, il n'est pas possible d'envisager une extension forte de l'urbanisation tant que :

- le système d'alimentation en eau potable ne sera pas complété par un réservoir autorisant une distribution d'eau adéquate dans le village et le secteur du Château.
- La nouvelle station d'assainissement ne sera pas en activité.

Aussi la commune a décidé de zoner :

- en espaces urbains 23 ha dont 5,04 ha sont disponibles à la construction et
- en zone d'activité 1,5 ha dont l'essentiel est déjà construit.

A terme, après réalisation de la station d'assainissement, la commune pourrait envisager dans le cadre d'une nouvelle carte communale de zoner en espaces constructibles les hameaux de Garce et les Thumins

4.2 – La carte communale et la loi Montagne

L'extension très limitée de l'urbanisation s'opère :

- A l'intérieur du village. Elle porte sur des espaces partiellement agricoles mais situés au cœur des espaces construits. La faible importance de ces nouveaux espaces urbanisables n'est pas de nature à porter atteinte ni à l'agriculture ni au paysage.
- A l'intérieur du lotissement d'activité. Il s'agit de quatre constructions, assez proches les unes des autres, implantées autour d'une voie interne aboutissant à la RD 115.

5- Evaluation des incidences de la carte sur l'environnement :

5.1 – L'eau et l'assainissement :

5.1.1 - Assainissement

Les espaces ouverts à l'urbanisation sont desservis par le réseau d'assainissement collectif qui arrivent à saturation et ne pourront accepter que quelques nouvelles constructions. La commune a engagé un schéma directeur d'assainissement et doit prochainement arrêter son choix sur la future station d'assainissement.

5.1.2-Alimentation en eau potable

Le réservoir actuel qui dessert la commune est juste suffisant pour assurer la desserte, en période estivale qui correspond à l'étiage, de la population. Des investigations sur le réseau doivent être entreprises pour éviter les pertes. Un réservoir supplémentaire devra être créé et la recherche d'une nouvelle source devra être engagée.

5.2 - Les mesures de préservation de l'environnement :

Les espaces naturels restent non concernés par l'extension très limitée de l'urbanisation. Par ailleurs les deux zones constructibles, éloignées volontairement du ravin de Barrabines, ne sont pas soumises à des risques d'inondation et environnementaux connus.

6 –Sources documentaires:

INSEE recensement 1999.
Recensement agricole 2000 ; (Fiche comparative 1979-1988-2000)
G2C environnement ; Schéma Directeur d'Assainissement.
Atlas des Paysages des Alpes de Haute Provence.
Données communales.

7 – Modification apportée après enquête:

Le commissaire enquêteur a effectué deux recommandations :

1. La première recommandation porte sur l'inclusion dans les zones constructibles de 1400m² de terrains situés en continuité immédiat de la zone constructible. A cet effet le commissaire enquêteur demande de modifier la limite de la zone constructible, sur le plan de la carte communale. Il propose de prendre en compte la demande relative à l'unité foncière, composée de deux terrains cadastrés ZB 237 et ZB 239, en incluant dans la zone constructible une partie de ces parcelles inscrites entre « le point côté Est situé le plus au sud en limite des parcelles 290 et 237 d'une part et d'autre part le point côté Ouest situé au Sud Ouest de la parcelle 241 ». Cette proposition est conforme à la loi montagne puisqu'elle s'opère en continuité des zones constructibles et que le terrain ne présente aucun impact paysager. Elle ne modifie en rien l'économie de la carte communale car elle reste très limitée en superficie. Elle est donc entérinée, le plan de zonage est modifié ainsi que le rapport de présentation pour tenir compte en page 25 de l'augmentation de la superficie des zones constructibles de 1400m².
2. La deuxième recommandation consiste à préciser dans la légende du plan de zonage que la limite à prendre en compte s'interprétera comme la limite extérieure du trait. Cette demande est entérinée.